

Revue générale de droit



Henri Brun, *Le territoire du Québec; Six études juridiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 289 pages

Jean-Paul Lacasse

Volume 5, numéro 2, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059685ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059685ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacasse, J.-P. (1974). Compte rendu de [Henri Brun, *Le territoire du Québec; Six études juridiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 289 pages]. *Revue générale de droit*, 5(2), 415–416. <https://doi.org/10.7202/1059685ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1974

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Henri BRUN, *Le territoire du Québec; Six études juridiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, 289 pages.

Cet ouvrage reproduit des études (révisées et mises à jour) effectuées par l'auteur pour le compte de l'État québécois ou d'organismes qui en dépendaient. Trois de celles-ci (*Le Québec et la décision du Conseil privé de 1927 concernant le Labrador*; *Les droits des Indiens sur le territoire du Québec*; *Le statut juridique du golfe Saint-Laurent*) avaient été faites à la demande de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (C.E.I.T.Q.) et ont été intégrées à son Rapport (tomes 3.3.5, 4.3 et 7.3.3 respectivement). *L'évolution du territoire du Québec*, préparé pour l'Annuaire du Québec, *Le droit québécois et l'eau* (1963-1969), effectué pour le compte de la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau et *Les implications juridiques d'une politique d'accessibilité aux territoires de chasse et de pêche du Québec* fait pour le compte du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, complètent ce volume.

Ces études, comme le signale l'auteur dans son avant-propos, «... ont le trait commun de s'intéresser directement et de façon immédiate au territoire du Québec». De là à faire de cette référence commune un titre, il y a cependant un pas que l'auteur (ou l'éditeur?) franchit un peu trop allègrement. Le sous-titre («six études juridiques»), indiqué de façon fort discrète au début de l'ouvrage, atténue quelque peu ce constat de «surtitrage». L'auteur n'est pas le seul à avoir une tendance à «surtitrer» en ce domaine: «*Le territoire québécois*», publié aux Presses de l'université de Montréal en 1970, a également eu ce défaut. On attend d'ailleurs encore une étude compréhensive, synthétique et à jour sur le territoire québécois, sans surtitrage. L'auteur éventuel d'une telle analyse conceptuelle devra sans doute, s'il veut faire preuve d'originalité dans son titre, intituler son étude «Le Québec, son territoire»!

L'étude du professeur Brun sur les droits des Indiens s'est révélée, dans les faits, une contribution capitale à l'avancement du «droit aborigène». Ses principales conclusions, reprises dans le rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (*Le domaine indien*, tome 4.1, 1971), ont sans doute aidé les Amérindiens du Québec à prendre conscience de leurs droits de nature territoriale, particulièrement dans les régions septentrionales du Québec. Ainsi, le travail de M^e Brun s'inscrit en pionnier dans une longue chaîne d'études et d'opinions (études de juristes, décisions judiciaires, rapports de Commissions...) qui ont étayé les positions et les revendications des communautés amérindiennes du Québec.

L'étude effectuée sur la frontière du Labrador, qui examine les possibilités de recours face à l'opinion du Conseil privé de 1927, a permis à la C.E.I.T.Q. d'appuyer ses conclusions, allant vers la négation de telles possibilités au plan juridique, sur des raisonnements d'une logique rigoureuse. Après avoir étudié l'hypothèse de l'invalidité de la décision, tant sur le plan du droit interne que sur celui du droit international, l'auteur examine celle de l'inopposabilité de la décision et des recours éventuellement disponibles pour conclure, de façon réaliste, que l'état des voies de recours possibles débouche sur des solutions de type politique.

Dans son étude sur la statut juridique du golfe du Saint-Laurent, l'auteur en arrive à des conclusions différentes de celles de la C.E.I.T.Q., qui avait commandité son étude. Les conclusions du professeur Brun vont dans le sens d'une délimitation du Québec, dans la région du golfe, à la ligne des basses eaux. La position de l'auteur est à l'effet que le golfe est constitué d'eaux internationales; dans le cas où le golfe serait hypothétiquement canadien, celui-ci relèverait de l'autorité centrale. Cette position est contestée par d'autres juristes mais, en revanche, elle va dans le même sens, *mutatis mutandis*, que l'opinion de la Cour

suprême du Canada dans l'affaire des droits miniers sous-marins situés au large de la terre ferme de la Colombie-Britannique (1967 R.C.S. 792).

Le texte sur le droit québécois de l'eau est d'abord de nature historique et constitue une contribution des plus remarquables à un secteur fort négligé de notre droit. Encore une fois, M^e Brun a dû, sans le bénéfice d'œuvres antérieures, effectuer un travail de pionnier. C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier les inexactitudes de l'auteur relativement à la portée véritable de la réserve des trois chaînes. Des études ultérieures, en particulier celle de Jules Brière (*Les droits de l'État, des riverains et du public dans les eaux publiques de l'État du Québec*, étude effectuée en 1970 pour le compte de la Commission d'études des problèmes juridiques de l'eau) ont établi la non rétroactivité de la réserve des trois chaînes, en pleine propriété, au 1^{er} juin 1884, ce que ne semble pas admettre M^e Brun à l'instar, d'ailleurs, du ministère québécois des terres et forêts.

L'étude du professeur Brun sur l'accessibilité aux territoires de chasse et de pêche est peut-être celle qui constitue l'apport le plus précieux à la science juridique, puisqu'il s'agit du seul texte de l'ouvrage n'ayant pas fait l'objet d'une quelconque publication antérieure. Le texte se veut une synthèse de la problématique en cette matière et aboutit à la description d'un chaos administratif évident. L'auteur fait même allusion au fait que le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche «risque de se trouver divisé sur lui-même». Il semblerait, à la lecture de l'étude de M^e Brun, que toute solution à ce problème implique l'exercice d'une volonté politique, laquelle, selon certains, est particulièrement inexistante au Québec actuellement.

Enfin, le texte sur l'évolution du territoire du Québec, présenté en tête de volume, constitue une étude juridico-historique de la problématique du territoire et des frontières au Québec. De lecture facile et agréable, parce qu'à l'origine destinée à un large public (celui de l'Annuaire du Québec), cette étude aurait pu être accompagnée d'une carte, comme cela avait été le cas lors de sa première publication dans l'Annuaire. La délimitation des frontières du Québec y est bien présentée bien que selon une optique non conceptuelle, de manière à ce que le lecteur en ait une idée générale.

À cause du titre trop ambitieux de son volume, on peut être porté à reprocher à l'auteur certaines lacunes: absence d'état des travaux déjà faits en la matière; carence au niveau de la conception (exemples: la notion de territoire en milieu fédéral, la notion de frontière); défaut d'examen du contentieux territorial actuel; absence de synthèse et de conclusion générale.

Nonobstant ces quelques lacunes, la contribution de M^e Brun, bien que partielle, reste fort valable. Elle met, en effet, à la disposition des juristes et du public, le fruit de recherches qui n'étaient, en général, accessibles qu'à quelques spécialistes du droit du territoire, du domaine et des frontières. La littérature juridique québécoise, autrefois si avare en cette matière, s'enrichit d'autant. Il reste à souhaiter que la publication de cet ouvrage suscite de nouvelles recherches sur ces aspects si importants du droit québécois.

Jean-Paul LACASSE.